

Archives générales de la congrégation des Pères du St Esprit, 3N 1.1b1

*Contrat entre Mgr Légasse et Mathurin Le Hors, 14 août 1908.*

*Entre les soussignés : Mgr Légasse, Préfet apostolique des Iles St Pierre et Miquelon et Mr Mathurin Le Hors, il a été arrêté et convenu ce qui suit : Mr Mathurin Le Hors s'engage à aller à St Pierre et Miquelon en qualité de professeur, et à y suivre en tous points les instructions qui lui seront données soit par Mgr Légasse, soit par le comité des écoles libres de St Pierre et Miquelon. Son départ du Havre aura lieu le 15 courant.*

*Comme appointements il lui sera assuré deux mille cinq cents francs par an.*

*Il sera réglé à la fin de chaque mois sur cette base. La première année commencera le jour de son arrivée à St Pierre.*

*En outre, Mr Le Hors aura droit à son logement personnel, restant entendu qu'il aura à fournir les meubles qui lui seront nécessaires.*

*Les frais de voyage en seconde classe sont à la charge de Mgr Légasse ; Mr Le Hors sera tenu d'un donner les détails dès son arrivée à St Pierre.*

*Mr Le Hors s'engage à remplir dès son arrivée à St Pierre les formalités administratives nécessaires, et à faire ses diligences pour obtenir l'autorisation d'ouvrir une école primaire et secondaire, en cela d'accord avec le comité des écoles.*

*Mr Le Hors reconnaît avoir reçu la somme de vingt dollars à valoir sur ses appointements.*

*Le présent engagement est valable pour cinq années consécutives si toutefois Mgr Légasse et le Comité des Ecoles Libres sont satisfaits des services de Mr Le Hors.*

*Il serait résilié sans indemnité de part et d'autre dans le cas où l'école ne pourrait fonctionner pour une cause quelconque. En ce cas il serait dû à Mr Le Hors les frais de rapatriement.*

*Fait à Paris de bonne foi le quatorze août mil neuf cent huit.*

*Ch. Légasse*

*M. Le Hors*

*Les 40 dollars que Mr Le Hors reconnaît avoir reçu ont été payés 207 f. 20. la société générale (change de 5,28)*

*De plus m. Le Hors reconnaît devoir le montant des marchandises qu'il a achetées au Bon Marché le 13 août et que Mgr Légasse a payés à valoir sur ses appointements. 438 f.*

*Ch. Légasse*

*M. Le Hors*